

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille M. Marc Campagna
Mme Brigitte Villeneuve M. Frédéric Asselin
Mme Nathalie Bellavance M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche M. André Fontaine
M. Réal Leclerc M. Sylvain Tousignant
M. Serge Gagnon M. Claire Messier
M. Michel Morin M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 29 FÉVRIER 2016 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (076-02-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (077-02-2016);
3. Autorisation – retour des excédents de fonctionnement, suite à la fermeture des projets, aux excédents de fonctionnement affectés et non affectés (078-02-2016);
4. Autorisation – affectation de l'excédent de fonctionnement « assainissement de l'ancienne Ville de La Plaine » en crédit aux dernières années de taxation du règlement numéro 545 (079-02-2016);
5. Adoption du règlement numéro 4001-1 modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de modifier l'article 4.4 sur l'utilisation des armes à feu (080-02-2016);
6. Adoption du règlement numéro 591 décrétant l'acquisition, de gré à gré, du lot 4 599 776 du cadastre du Québec, à des fins municipales de réserve foncière – intersection boul. des Plateaux et Plaisance (081-02-2016) ;
7. Adoption du règlement numéro 652 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville (082-02-2016);
8. Adoption du règlement numéro 655 décrétant l'acquisition d'un camion citerne, d'un camion avec benne pour signalisation, d'un camion avec équipements de déneigement, d'un chargeur sur roues et d'une benne à copeaux (083-02-2016);
9. Adoption du règlement numéro 653 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement par la canalisation des fossés en bordure de voies publiques et prévoyant accorder une aide financière pour des travaux relatifs à un immeuble conforme audit programme (084-02-2016) ;

10. Création du poste cadre « responsable, géomatique et données de base » et adoption du nouvel organigramme de la Direction des technologies de l'information (085-02-2016);
11. Adoption de soumission – achat de véhicules « Dodge Charger Police AWD » pour la Direction de la police (086-02-2016);
12. Adoption de soumission – achat de véhicules « Ford Berline Police Interceptor » et « Ford Utilitaire Police Interceptor » pour la Direction de la Police (087-02-2016);
13. Adoption de soumission – entretien de la plomberie dans les immeubles (088-02-2016);
14. Adoption de soumission – achat d'un balai aspirateur de rue compact (089-02-2016);
15. Nomination des membres du comité de sélection et établissement des critères de la grille d'évaluation pour l'analyse des soumissions pour les honoraires professionnels (équipe pluridisciplinaire – architectes, ingénieurs et consultants) pour la réalisation des plans et devis techniques ainsi que les services professionnels requis durant la construction du nouveau quartier général de police intermunicipale de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois des Filion (090-02-2016);
16. Nomination des membres du comité de sélection et établissement des critères de la grille d'évaluation pour l'analyse des soumissions pour les services professionnels (équipe pluridisciplinaire) pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre de la phase I du projet de construction d'un gymnase double, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un stationnement temporaire, de la cour d'école et du premier étage d'un stationnement étagé (091-02-2016);
17. Nomination des membres du comité de sélection et établissement des critères de la grille d'évaluation pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour la rénovation du parc canin du parc du Ruisseau et pour la construction d'un parc canin au parc Dumais (092-02-2016);
18. Nomination des membres du comité de sélection et établissement des critères de la grille d'évaluation pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc André-Guérard (093-02-2016);
19. Nomination des membres du comité de sélection et établissement des critères de la grille d'évaluation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guérard (094-02-2016);
20. Nomination des membres du comité de sélection et établissement des critères de la grille d'évaluation pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des aires de jeu des parcs de la Grotte, Charles-Bruneau, du Gouffre, Saint-Denis et des abris de joueurs et des arrêts-balles de certains terrains de balle (095-02-2016);

21. Autorisation de signature – entente de partenariat visant le développement et le perfectionnement d'une solution logicielle complète et intégrée en gestion de la sécurité publique à intervenir avec la firme ICO Technologies inc. (096-02-2016);
22. Renouvellement – mandat des membres du comité de démolition et nomination d'un membre substitut et du secrétaire (097-02-2016);
23. Avis de motion – règlement (#389-5) modifiant le règlement de délégation de pouvoirs et de suivi de contrôle budgétaires 389 et ses amendements – ajout de l'article 2.1.1 (afin que le pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires le soit également lorsque l'objet d'une dépense est prévu dans un règlement d'emprunt et que les crédits y sont suffisants) (098-02-2016);
24. Imposition de réserve foncière à des fins municipales, de boisé d'intérêt et d'espace vert sur le lot 1 947 899 du cadastre du Québec – secteur au nord de la 640 et du chemin des Quarante-Arpens (099-02-2016);
25. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (100-02-2016);
26. Période de questions;
27. Levée de la séance (101-02-2016).

Donné à Terrebonne, ce 26^e jour du mois de février 2016.

Me Denis Bouffard, avocat
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 FÉVRIER 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 29 février 2016, à 19 h à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Marc Campagna et Frédéric Asselin.

RÉSOLUTION NO : 076-02-2016
PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 077-02-2016
PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 078-02-2016

ATTENDU QUE plusieurs projets financés par l'excédent de fonctionnement et par les excédents de fonctionnement affectés au cours de son exercice financier terminé le 31 décembre 2015 dégagent un excédent de financement suite à leur fermeture ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-178-REC du comité exécutif du 17 février 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que ces excédents de financement soient retournés aux excédents de fonctionnement affectés et non affectés selon le tableau suivant :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT D'ORIGINE	MONTANT AUTORISÉ	MONTANT RÉALISÉ	EXCÉDENT DE FINANCEMENT
CE-2014-1377-DEC	Embauche d'une archiviste temporaire pour une période de 120 jours	excédent de fonctionnement	37 700,00\$	21 690,09\$	16 009,91\$
CE-2015-395-DEC	Acquisition du lot 3 110 547 pour fins d'utilité publique	excédent de fonctionnement	38 845,38\$	--	38 845,38\$
CE-2014-1397-DEC	Réparation des pompes 1 et 3 au poste de pompage Moody	excédent de fonctionnement affecté hygiène du milieu	57 461,45\$	57 050,34\$	411,11\$
CE-2014-1398-DEC CE-2015-963-DEC	Travaux de drainage sur les lots 3 316 284 et 4 063 347, entre les rues d'Aubervilliers et de Bétusy	excédent de fonctionnement affecté infrastructures	19 919,38\$	15 720,33\$	4 199,05\$
CE-2015-1122-DEC	Travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau	excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion	7 296,63\$	4 980,67\$	2 315,96\$
179-04-2014	Stratégie d'accompagnement pour la gestion de l'agrile du frêne	excédent de fonctionnement affecté environnement	85 561,33\$	74 591,54\$	10 969,79\$
		excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	38 891,51\$	33 905,24\$	4 986,27\$
CE-2015-202-DEC	Dépistage de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville	excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	20 840,02\$	17 555,59\$	3 284,43\$
CE-2015-458-DEC	Contrôle de l'agrile du frêne sur arbres municipaux avec insecticide « TreeAzin »	excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	30 152,41\$	30 126,02\$	26,39\$
CE-2015-1121-DEC	Plantation d'arbres au parc de la Rivière	excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	8 914,75\$	----	8 914,75\$
432-08-2015	Réserves pour projets non récurrents au 31 décembre 2015	excédent de fonctionnement affecté	782 189,43\$	475 125,45\$	307 063,98\$
TOTAL					397 027,02\$

TABLEAU SOMMAIRE EXCÉDENT DE FINANCEMENT DES PROJETS RETOURNÉS À :	
excédent de fonctionnement	361 919,27\$
excédent de fonctionnement affecté hygiène du milieu	411,11\$
excédent de fonctionnement affecté infrastructures	4 199,05\$
excédent de fonctionnement affecté contrôle érosion	2 315,96\$
excédent de fonctionnement affecté environnement	10 969,79\$
excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	17 211,84\$
TOTAL	397 027,02\$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 079-02-2016

ATTENDU l'excédent de fonctionnement affecté « assainissement de l'ancienne Ville de La Plaine » au montant de 61 904\$;

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté « assainissement de l'ancienne Ville de La Plaine » doit être affecté en crédit aux dernières années de taxation du règlement numéro 545;

ATTENDU la recommandation CE-2016-179-REC du comité exécutif du 17 février 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise :

- que soit affectée en crédit à la taxation 2016 du règlement d'emprunt numéro 545, la somme de 60 143,68\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté assainissement ;
- que soit affectée en crédit à la taxation 2017 du règlement d'emprunt numéro 545, la somme de 532,27\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté assainissement ;
- que soit affectée en crédit à la taxation 2018 du règlement d'emprunt numéro 545, la somme de 621,45\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté assainissement ;
- que soit affectée en crédit à la taxation 2019 du règlement d'emprunt numéro 545, la somme de 607,50\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté assainissement.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0057 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 080-02-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de modifier l'article 4.4 sur l'utilisation des armes à feu, soit adopté sous le numéro 4001-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 081-02-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré, du lot 4 599 776 du cadastre du Québec à des fins municipales de réserve foncière et, pour en payer le coût, prévoyant un emprunt au montant de 875 000\$, soit adopté sous le numéro 591.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 082-02-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le règlement décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 6 005 800\$, soit adopté sous le numéro 652.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 083-02-2016

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement décrétant l'acquisition d'un camion citerne, d'un camion avec benne pour signalisation, d'un camion avec équipements de déneigement, d'un chargeur sur roues et d'une benne à copeaux et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 218 750\$, soit adopté sous le numéro 655.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 084-02-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement par la canalisation des fossés en bordure de voies publiques et prévoyant accorder une aide financière pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme de canalisation sur le territoire de la ville de Terrebonne et décrétant une dépense de 4 820 400\$ et un emprunt au même montant, soit adopté sous le numéro 653.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 085-02-2016

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2016-181-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste cadre de « responsable, géomatique et données de base » à la Direction des technologies de l'information et adopte le nouvel organigramme de la Direction des technologies de l'information, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 086-02-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de véhicules « Dodge Charger Police AWD » pour la Direction de la police (SA16-9001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 09, à savoir :

Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	135 978,63\$ t.t.c.
Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	137 878,02\$ t.t.c.
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	141 212,30\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 128 772\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 février 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-152-REC du comité exécutif du 10 février 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)**, datée du 25 janvier 2016, pour l'achat de quatre (4) véhicules « Dodge Charger Police AWD », le tout pour un montant de 118 268\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0042 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 087-02-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de véhicules « Ford Berline Police Interceptor » et « Ford Utilitaire Police Interceptor » pour la Direction de la police (SA16-9002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 11, à savoir :

LaSalle Ford	186 267,55\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Terrebonne Ford inc.	188 602,69\$ t.t.c.
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	190 078,97\$ t.t.c.
Blainville Ford inc.	190 487,13\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société LaSalle Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 192 583\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 février 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-153-REC du comité exécutif du 10 février 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LASALLE FORD**, datée du 25 janvier 2016, pour l'achat de trois (3) « Ford Berline Police Interceptor » et de deux (2) « Ford Utilitaire Police Interceptor » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 162 007\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0043 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 088-02-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien de la plomberie dans les immeubles pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 01, à savoir :

Plomberie JD inc.	129 116,93\$ t.t.c.
Av-Tech inc.	133 359,50\$ t.t.c.
Pompe François Néron inc.	141 534,23\$ t.t.c.
Plomberie Charbonneau inc.	152 226,90\$ t.t.c.
ACGM	155 216,25\$ t.t.c.
Entreprises Larry Chauffage Gaz Naturel inc.	156 124,55\$ t.t.c.
Pure Plomberie inc.	158 895,45\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Plomberie JD inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 147 168\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 février 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-161-REC du comité exécutif du 10 février 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PLOMBERIE JD INC.**, datée du 26 janvier 2016, pour l'entretien de la plomberie dans les immeubles, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 112 300\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0047 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 089-02-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un balai aspirateur de rue compact (SA16-9013) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 décembre 2015 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 19 janvier 2016 à 11 h 15, à savoir :

Accessoires Outillage limitée 224 208,15\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Accessoires Outillage limitée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 19 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 304 683,75\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 février 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-165-REC du comité exécutif du 10 février 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE**, datée du 18 janvier 2016, pour l'achat d'un balai aspirateur de rue compact, le tout pour un montant de 220 006\$ (taxes en sus) moins l'échange du balai aspirateur Johnston modèle 805 au montant de 25 000\$ pour un montant total de 195 006\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 631.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0038 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 090-02-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

Suivant la recommandation CE-2016-185-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels (équipe pluridisciplinaire – architectes, ingénieurs et consultants) pour la réalisation des plans et devis techniques ainsi que les services professionnels requis durant la construction du nouveau quartier général de police intermunicipale de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion** ». (référence : règlement d'emprunt 640).

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Marc Brisson, directeur de la police, ou M. Éric Hallé, directeur adjoint de la police ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, ou M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale ;
- Mme Laurie Delisle, chef de service, support technique et immeubles, Direction de l'entretien du territoire, ou M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager ;
- M. Stéphane Martel, consultant à la firme Cohésion Totale inc., ou son substitut .

QUE la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

	Points*	
Proposition technique – critères d'évaluation		
1 Le soumissionnaire		15
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	6	
b) Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	3	
ii. Projet 2	3	
iii. Projet 3	3	
2 Le chargé de projet		15
a) Compétence du chargé de projet	6	
b) Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	3	
ii. Projet 2	3	
iii. Projet 3	3	
3 Équipe architecturale affectée au projet		10
a) Compétence et expérience du personnel professionnel et technique	8	

	b) Organisation du travail et approche préconisée	2	
4	Équipe pluridisciplinaire (Niveau 1 – ingénierie)		30
	a) Compétence et expérience de l'équipe	20	
	b) Expérience en mise en service	10	
5	Équipe pluridisciplinaire (Niveau 2 – autres experts)		20
	a) Compétence de l'équipe	10	
	b) Expérience de l'équipe	10	
6	Organisation du projet		10
	a) Compréhension du mandat et méthodologie	5	
	b) Programme d'assurance qualité	3	
	c) Degré de maturité BIM (Building information modeling)	2	
	Sous-total de la pondération technique **		/100
PROPOSITION FINANCIÈRE			
7	Prix de la proposition (avant taxes) Sous-total prix		Prix
Pondération finale			
	[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 091-02-2016

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

Suivant la recommandation CE-2016-186-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels (équipe multidisciplinaire) pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre de la phase I du projet de construction d'un gymnase double, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un stationnement temporaire, de la cour d'école et du premier étage d'un stationnement étagé** » (référence : règlement d'emprunt 619).

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, ou M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale ;
- Mme Laurie Delisle, chef de service, support technique et immeubles, Direction de l'entretien du territoire, ou M. Yannick Venne, directeur-adjoint – opérations, services du support technique et immeubles, parcs et espaces verts et aménagement paysager ;
- M. Stéphane Martel, consultant à la firme Cohésion Totale inc., ou son substitut.

QUE la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

	Points*	
Proposition technique – critères d'évaluation		
1 Le soumissionnaire		15
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	6	
b) Expérience dans des projets similaires		
iv. Projet 1	3	
v. Projet 2	3	
vi. Projet 3	3	
2 Le chargé de projet		15
c) Compétence du chargé de projet	6	
d) Expérience dans des projets similaires		
iv. Projet 1	3	
v. Projet 2	3	
vi. Projet 3	3	
3 Équipe architecturale affectée au projet		10
d) Compétence et expérience du personnel professionnel et technique	8	
b) Organisation du travail et approche préconisée	2	
4 Équipe pluridisciplinaire (Niveau 1 – ingénierie)		30
a) Compétence et expérience de l'équipe	20	
e) Expérience en mise en service	10	
5 Équipe pluridisciplinaire (Niveau 2 – autres experts)		20
a) Compétence de l'équipe	10	
b) Expérience de l'équipe	10	
6 Organisation du projet		10
a) Compréhension du mandat et méthodologie	5	
b) Programme d'assurance qualité	3	
f) Degré de maturité BIM (Building information modeling)	2	
Sous-total de la pondération technique **		/100
PROPOSITION FINANCIÈRE		

7	Prix de la proposition (avant taxes) Sous-total prix	Prix
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 092-02-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2016-190-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour la rénovation du parc canin du parc du Ruisseau et pour la construction d'un parc canin au parc Dumais** » (référence : règlement d'emprunt 652).

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire.

QUE la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS		
Proposition technique – Critères d'évaluation		<u>Points*</u>
1	Compréhension du mandat professionnel	30
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4	Qualification et expérience du chargé de projet	20

5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**		100
	Proposition financière	
6	Prix de la proposition	Prix
Sous-total prix		
	Pondération finale [(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 093-02-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2016-191-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc André-Guérard** » (référence : règlement d'emprunt 652).

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire.

QUE la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS		
Proposition technique – Critères d'évaluation		<u>Points*</u>
1	Compréhension du mandat professionnel	30
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4	Qualification et expérience du chargé de projet	20
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
6	Prix de la proposition	Prix
Sous-total prix		
Pondération finale [(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 094-02-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2016-192-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guéraud** » (référence : règlement d'emprunt 652).

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux ;

- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire.

QUE la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS		
Proposition technique – Critères d'évaluation		<u>Points*</u>
1	Compréhension du mandat professionnel	30
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4	Qualification et expérience du chargé de projet	20
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
6	Prix de la proposition	Prix
		Sous-total prix
Pondération finale [(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 095-02-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

Suivant la recommandation CE-2016-194-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement des aires de jeu des parcs de la Grotte, Charles-Bruneau, du Gouffre, Saint-Denis et des abris de joueurs et des arrêts-balles de certains terrains de balle** » (référence : règlement d'emprunt 652).

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire.

QUE la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

GRILLE D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS		
Proposition technique – Critères d'évaluation		<u>Points*</u>
1	Compréhension du mandat professionnel	30
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4	Qualification et expérience du chargé de projet	20
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
6	Prix de la proposition	Prix
		Sous-total prix
Pondération finale [(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 096-02-2016

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2016-206-REC du comité exécutif du 17 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de partenariat visant le développement et le perfectionnement d'une solution logicielle complète et intégrée en gestion de la sécurité publique à intervenir avec la firme ICO Technologies inc., dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le montant de 203 200\$ relatif au dossier soit autorisé et financé tel qu'énuméré ci-dessous :

- 103 200\$ pour la solution et les services pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux
- 70 000\$ pour les équipements (acquis par appel d'offres public) pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux
- 10 000\$ pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux
- 10 000\$ financement supplémentaire requis budget d'opération Direction des technologies de l'information
- 10 000\$ financement supplémentaire requis budget d'opération Direction de l'incendie

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0068 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires pour un montant de 20 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros		
1-02-132-00-419	Services professionnels	10 000\$
1-02-220-00-515	Informatique	10 000\$

AU poste budgétaire numéro		
1-03-100-03-338	Affectation au FDI P03-338	20 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0069 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution numéro 549-11-2015, adoptée le 9 novembre 2015, soit et est abrogée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 097-02-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Michel Morin

Suivant la recommandation CE-2016-168-REC du comité exécutif du 10 février 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne renouvelle le mandat des conseillers suivants à titre de membre du « comité de démolition » :

- M. Marc Campagna
- M. Réal Leclerc
- M. Frédéric Asselin

et nomme à titre de membre substitut, la conseillère Mme Claire Messier.

QUE le conseil nomme également la coordonnatrice en planification urbaine à la Direction de l'urbanisme durable comme secrétaire du comité de démolition.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 098-02-2016

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 389-5) modifiant le règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires numéro 389 et ses amendements, et ce, afin d'ajouter l'article 2.1.1 à l'effet que le pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires le soit également lorsque l'objet d'une dépense est prévu dans un règlement d'emprunt et que les crédits y sont suffisants.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 099-02-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a entrepris récemment un vaste chantier de recensement, d'identification et de caractérisation des milieux humides de son territoire dans le but d'adopter un plan de gestion de ces milieux et qu'un mandat a été accordé à cette fin;

ATTENDU QU'un tel plan de gestion contribuera à un contrôle et une planification plus efficace du développement et de la mise en valeur du territoire;

ATTENDU QUE ces milieux devront faire l'objet de mesures de protection et d'une éventuelle mise en valeur, selon leurs qualités intrinsèques, tel que l'étude, commandée par la Ville, permettra de l'établir;

ATTENDU QUE des mesures de protection des boisés d'intérêt métropolitain ont été mises en place par la MRC Les Moulins et que la Ville a amorcé le processus de conformité et de concordance de ses outils d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC devant alors intégrer des mesures de protection de même nature que celles imposées par la MRC;

ATTENDU QU'une partie des terrains visés comporte des milieux humides, tel qu'indiqué sur la carte interactive des milieux humides du territoire de la CMM produite par l'organisme Canards illimités (2010) et intégrée au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM;

ATTENDU QUE ces milieux humides sont également identifiés au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins, tels qu'ils apparaissent à la carte 17e-2 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'un projet d'aérodrome est annoncé sur une partie du lot numéro 1 947 899 du cadastre du Québec et que sa réalisation entrainera notamment la destruction d'une partie d'un boisé d'intérêt métropolitain identifié par la CMM et la MRC et de milieux humides susceptibles d'être protégés ou acquis par la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion des milieux humides;

ATTENDU QUE la Ville doit donc étudier l'opportunité d'acquérir ces espaces à des fins de protection environnementale des milieux humides et des boisés d'intérêt accessibles au public et que cette acquisition est susceptible de comprendre la portion agricole du lot en cause, à des fins d'accès, notamment;

ATTENDU QUE cette protection et ces projets d'intérêt public risquent d'être compromis par le déboisement massif que requiert l'aménagement d'un aérodrome ou la présence de celui-ci à proximité de lieux ouverts au public ou devant être protégés;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville et de sa population de protéger ces milieux, notamment au moyen de la création d'espaces naturels et de parcs publics;

ATTENDU QUE la Ville détient tous les pouvoirs pour imposer une réserve pour fins publiques et qu'il est urgent qu'elle agisse pour éviter que tout dommage permanent ne soit causé à cet environnement;

ATTENDU la recommandation CE-2016-237-REC du comité exécutif du 24 février 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne impose une réserve foncière à l'encontre du lot numéro 1 947 899 du cadastre du Québec, le tout pour des fins municipales de réserve foncière, de boisé d'intérêt et d'espace vert.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate Le Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, pour la confection de la description technique de ce lot et mandate la firme Poupart & Poupart, avocats, pour la préparation et la publication d'un avis d'imposition de réserve foncière pour fins publiques («avis de réserve») à l'encontre dudit lot.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 100-02-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 18:

- 1. D16-0069 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
306, 4e Avenue / lot 4 868 202
Construction Poly-Concept inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par Sansoucy, arpenteur-géomètre, le tout identifié " Annexe # D16-0069".

- 2. D16-0068 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
308, 4e Avenue / lot 5 783 180
Construction Poly-Concept inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par Sansoucy, arpenteur-géomètre, le tout identifié " Annexe # D16-0068".

- 3. D16-0067 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
310, 4e Avenue / lot 4 868 201
Construction Poly-Concept inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par Sansoucy, arpenteur-géomètre, le tout identifié " Annexe # D16-0067".

- 4. D15-2340 Projet d'agrandissement industriel "AGI Environnement"
1075, rue Armand-Bombardier / lot 3 358 651
Agi Environnement inc.**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement industriel selon le plan réalisé par M. Jacques Monty, le tout identifié "Annexe # D15-2340 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière remboursable soit déposée:
 - A. Pour l'agrandissement du bâtiment: 10 000 \$
 - B. Pour l'aménagement paysager complet: 1 000 \$.
2. Que l'aménagement paysager soit bonifié dans le but de dissimuler l'aire de stationnement par la plantation de végétaux entre les nouveaux arbres proposés, en référence aux commentaires indiqués au plan d'implantation page A-050 de l'annexe D15-2340.

**5. D15-2338 Projet de construction de deux habitations unifamiliales
4730, rue de Bourg-Royal / lot 5 789 001
Caroline Laverdure**

QUE le conseil municipal autorise la construction de deux habitations unifamiliales isolées, avec garage, selon les plans, élévations, planche des matériaux et couleurs et le plan d'implantation produit par Mme Caroline Laverdure, le tout identifié " Annexe # D15-2338", et ce, à la condition suivante :

1. Que la préservation des arbres en cour avant soit favorisée.

**6. D16-0084 Projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle
285, rue Cartier / lot 1 950 747
Dominic Pelletier**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Isabelle Garceau, le tout identifié " Annexe # D16-0084 ".

**7. D16-0064 Projet d'agrandissement résidentiel
2040, rue de l'Échassier / lot 1 887 238
Guy Desmarchais**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Amireault Architecte, le tout identifié "Annexe # D16-0064 ".

**8. D16-0092 Projet d'affichage "Dimensions portes et fenêtres"
1029, boulevard des Entreprises / lot
3 136 188
Zone Enseignes-Éclairage**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour la compagnie Dimensions portes et fenêtres selon le plan réalisé par Zone Enseignes-Éclairage, le tout identifié " Annexe # D16-0092 ".

9. **D15-2242** **Projet d'agrandissement industriel "Les Stores Polar"**
3175, boulevard des Entreprises / lot 2 123 580
Construction Bernard Anctil inc.

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement industriel selon le plan révisé, réalisé par Mohsen Bishai, le tout identifié " Annexe # D15-2242", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 47 500 \$ pour le bâtiment et de 3 000 \$ pour l'aménagement paysager, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux ;
2. Que le plan intègre la proposition de bonification à l'architecture du bâtiment telle que représentée à l'annexe D15-2242;
3. Que l'aire d'isolement entre la ligne de lot et les nouvelles cases de stationnement soit conforme aux dispositions du règlement de zonage # 1001 ;
4. Que le plan de paysagement soit complété de plantations basses, formant écran, à la ceinture de l'aire de stationnement;
5. Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

10. **D16-0006** **Projet d'affichage "Prohibition"**
2220, chemin Gascon / lot 2 438 502
Solution Néon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce Prohibition selon le plan réalisé par Solution Néon, le tout identifié " Annexe # D16-0006 ", et ce, selon la condition suivante :

1. Que le plan d'ensemble d'affichage à venir pour le bâtiment s'inspire de cette proposition ou, le cas échéant, que le requérant s'engage à effectuer toutes les modifications nécessaires pour se conformer au plan d'ensemble d'affichage qui sera approuvé ultérieurement.

11. **D16-0096** **Projet d'affichage "La Cage"**
2247, chemin Gascon / lot 4 929 901
Daniel Provencher & Cie inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce La Cage selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié " Annexe # D16-0096 ".

12. **D15-2367** **Projet d'affichage "La Turquoise"**
1190, rue Lévis / lots 3 599 806 et 3 599 805
Daniel Provencher & Cie inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce La Turquoise selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié " Annexe # D15-2367 ".

- 13. D16-0121 Projet de construction d'une habitation multifamiliale
1555, rue de l'Opinaca, suite 102 / lots
4 783 687 et 4 437 731
Mariane Durand**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, implantation, perspective et la planche des matériaux réalisés par DKA Architectes, le tout identifié « Annexe # D16-0121 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - A. Pour la construction de l'immeuble, un montant de 100 000 \$;
 - B. Pour l'aménagement paysager complet de la phase 2, un montant de 15 750 \$;
2. Que le futur bâtiment en front de la rue d'Angora (exclu du projet) soit défini en référence avec le présent projet approuvé.

- 14. D15-1689 Projet d'affichage "Groupe Synergie Notaires"
279, montée des Pionniers / lot 1 946 670
Enseignes Landreville**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce Groupe Synergie Notaires selon le plan révisé, réalisé par Mme Mélanie St-Pierre, le tout identifié " Annexe # D15-1689 ".

- 15. D15-2434 Projet d'affichage "MD-Plus"
950, montée des Pionniers / lots 2 575 153,
2 575 335 et 3 197 440
MD-Plus**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " MD-Plus " selon le plan réalisé par Mme Béatrice Savoie, le tout identifié " Annexe # D15-2434 ".

- 16. D15-2426 Projet de construction accessoire (muret de soutènement)
82, rue de Rousset / lot 4 924 343
Habitation Voyer - Domaine des
Embassadeurs**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (muret de soutènement) selon le plan réalisé par M. Guy Perron, ing., révisé en date du 3 février 2016, le tout identifié "Annexe # D15-2426 ", et ce, à la condition suivante:

1. Pour le muret de soutènement longeant le lot 4 924 348, que l'estampillage des blocs autobloquants soit révisé à la faveur d'un motif évoquant la pierre naturelle.

**17. D16-0045 Projet de rénovation résidentielle
659, rue Saint-Louis / lot 2 438 929
Michel Lortie**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Michel Lortie, le tout identifié " Annexe D16-0045 ".

**18. D16-0013 Projet d'affichage "Click Tech Computers"
1299, boulevard des Seigneurs / lot
2 439 683
Click Tech Computers**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce Click Tech Computers selon le plan réalisé par Click Tech Computers, le tout identifié " Annexe # D16-0013".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 101-02-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
